

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**P2026-030**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20260408-P2026-030-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Publication : 09/04/2026

Pour le Maire Gérard FORCADA

### PORTANT DÉLÉGATIONS PERMANENTES DE FONCTIONS À M. THIERRY CAUMEIL CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ



**Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,**

Vu les articles L. 2122-18 à L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° 2026-38 du 28 mars 2026 portant élection du Maire ;  
Vu la délibération n° 2026-39 du 28 mars 2026 portant détermination du nombre des adjoints au Maire ;  
Vu la délibération n° 2026-40 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une délégation permanente de fonctions à M. Thierry CAUMEIL afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 8 avril 2026, M. Thierry CAUMEIL, conseiller municipal, est délégué auprès de la Quatrième Adjointe dans le domaine suivant : Affaires scolaires.

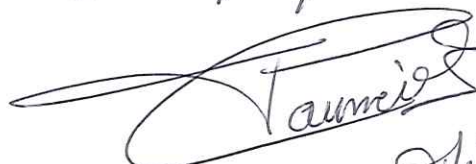
**Article 2 :** Ces délégations de fonctions n'entraînent pas délégation de signature.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit dans le registre des arrêtés de la commune.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou de son délégué dans l'arrondissement.

**Article 5 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier de Narbonne Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 08/04/2026.

  
M. CAUMEIL Thierry

À Lézignan-Corbières, le 8 avril 2026

**Le Maire,**

  
**Gérard FORCADA**



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte